

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL OUARGLA
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL OUARGLA
COMMISSION DE DISCIPLINE
PV N° 003 DU 28/12/2021

Membres Présents MM : MESSAOUDI Mohamed - HALIMI Ahmed

TRAITEMENT / AFFAIRES DIVISION HONNEUR

Affaire n°010 / Match :CSB Temacine/MBHM H/Messaoud (Sen) du 24/12/2021

Joueurs Avertis

Nom Prénoms	N° Licence	Club	Sanction
-KHOULDI Ayoub	30395	MBHM	Jeu Dangereux

Affaire n°011 / Match :NRAN Nail / MCN N'goussa (Sen) du 25/12/2021

Joueurs Avertis

Nom Prénoms	N° Licence	Club	Sanction
-GUITOUNE Med Riad	30484	NRAN	Jeu Dangereux
-BOUNANAA Med Ouael	30307	MCN'G	Jeu Dangereux

Joueurs Signalés

Nom Prénoms	N° Licence	Club	Sanction
-TABAI Idriss	30601	NRAN	04 Matches Fermes Comportement Anti Sportif envers Officiel +5.000 DA D'Amende.
-BOUGOFFA Abdelbari	30595	NRAN	04 Matches Fermes Comportement Anti Sportif envers Officiel +5.000 DA D'Amende.

Affaire n°012 / Match : CRBS Beni Soued / ATO Ouargla (Sen) du 25/12/2021

Joueurs Avertis

Nom Prénoms	N° Licence	Club	Sanction
-BAKHTA Brahim	30005	CRBS	Anti Jeu

TRAITEMENT / AFFAIRES DIVISION PRE - HONNEUR

Affaire n°013 / Match : MCM Mekhadma / RC H/Messaoud (Sen) du 23/12/2021

Joueurs Avertis

Nom Prénoms	N° Licence	Club	Sanction
-AZRI Abdelghani	30281	MCM	Jeu Dangereux
-MEKKAOUI Aissa	30285	MCM	Anti Jeu
-GOURARI Anis Abderahmane	30282	MCM	Anti Jeu
-KRIBAA Med Zohir	30111	RCHM	Anti Jeu
-KOUROUGLI Raouf	30157	RCHM	Anti Jeu

Affaire n°014 / Match : CSR Rostomi / JSG Goug (Sen) du 24/12/2021

Joueurs Avertis

Nom Prénoms	N° Licence	Club	Sanction
-BAYOUCEF Med Anis	30487	CSR	Anti Jeu
-KHERFI Med Lamine	30462	JSG	Jeu Dangereux

Affaire n°015 / Match : NRS Hassi Messaoud / USH El Harhira (Sen) du 25/12/2021

Joueurs Avertis

Nom Prénoms	N° Licence	Club	Sanction
-MADANI Housam Eddine	30624	NRSHM	Jeu Dangereux
-BENAMOR Belkacem	30246	USH	Anti Jeu
-BENAMOR Djilali	30248	USH	Jeu Dangereux
-DJEGBALA Abdenour	30249	USH	Anti Jeu

Affaire n°016 / Match : IRBEA El Ali / FCHM Hassi Messaoud (Sen) du 24/12/2021

Joueurs Avertis

Nom Prénoms	N° Licence	Club	Sanction
-KADRI Ahmed	30228	IRBEA	Anti Jeu
-KADDOUR Brahim Yakoub	30029	FCHM	Anti Jeu

Note Aux Associations

Rappel de l'Article 133 : Amendes

Les amendes infligées à un club doivent être réglées dans un **délai de trente (30) jours** à compter de la date de notification ou la publication du Bulletin Officiel.

Passé le délai de trente (30) jours et après une dernière mise en demeure pour paiement sous huitaine, la ligue **défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe seniors du club fautif.**

Si le club n'a pas apuré le paiement de ses amendes avant la fin du championnat en cours, son engagement pour la saison sportive suivante demeure lié au règlement de ses dettes envers la ou les ligues concernées.

Le Secrétaire C-D

Ahmed HALIMI

Le Président C-D

Med MESSAOUDI